

Listen to this article

*« Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts. »* – Romains 4 : 7.

En étudiant ce sujet, il est bon de garder en pensée que la robe ne couvre pas, comme certains semblent le croire, les péchés du nouvel esprit. Les Écritures n’attribuent aucun péché au nouvel esprit, ni aucune perfection dans la justice à la chair déchue. Si le nouvel esprit était déloyal envers Dieu, la robe ne le couvrirait pas ; il cesserait d’être un nouvel esprit. Pour garder les imperfections de la chair (que nous avons héritées d’Adam) couvertes, la nouvelle créature doit rester fidèle à Dieu, sinon elle méritera la seconde mort. C’est pourquoi ces nouvelles créatures, dont le corps imparfait est sous le contrôle du nouvel esprit, se voient accorder la robe de noce, afin qu’elles puissent avoir un statut aux yeux du Seigneur et des unes des autres. Z’11-189 ; R4842:4 (Hymne 120)

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 